



Commission des dynamiques territoriales

1151 - Compétence départementale directe d'organisation du transport scolaire

Proposition de renouvellement de la convention de délégation d'organisation d'une ligne de transport scolaire pour le RPI Bolsenheim - Uttenheim et création du RPI Dieffenbach-Au-Val - Neubois

Rapport n° CP/2016/372

Service gestionnaire :

M420 - Service des transports

Résumé :

Ce rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider du renouvellement de la convention relative à l'organisation d'une ligne de transport scolaire pour le RPI Bolsenheim - Uttenheim et de la conclusion d'une convention avec les Communes de Dieffenbach-Au-Val et Neubois relative à l'organisation d'une ligne de transport scolaire pour leur RPI nouvellement créé.

1) Transport pour le Regroupement Pédagogique Intercommunal Bolsenheim
Uttenheim

Un Regroupement Pédagogique Intercommunal (R.P.I.) a été constitué à la rentrée de septembre 2011 entre les Communes de Bolsenheim et Uttenheim.

La distance entre ces deux communes étant inférieure à 3 km, le Département ne met pas en place de ligne scolaire spécifique mais subventionne celle qui est mise en place par les Communes à hauteur de 50 %, conformément au règlement des transports scolaires.

La convention en cours arrive à échéance à la fin de l'année scolaire 2015/2016. Il est proposé de la renouveler pour l'année scolaire 2016/2017.

Le budget affecté à ce service par le Département s'élève à d'environ 7 500 € pour une année scolaire.

2) Transport pour le Regroupement Pédagogique Intercommunal Dieffenbach-Au-Val
Neubois

Un Regroupement Pédagogique Intercommunal sera constitué à compter de la rentrée de septembre 2016 entre les Communes de Dieffenbach-Au-Val et Neubois.

La distance entre ces deux communes étant inférieure à 3 km, le Département ne met pas en place de ligne scolaire spécifique mais subventionne celle mise en place par les Communes à hauteur de 50 %, conformément au règlement des transports.

Il est proposé de conclure une convention d'une durée d'un an avec ces deux Communes pour l'année scolaire 2016/2017.

Le budget affecté à ce service par le Département est estimé à environ 7 500 € pour une année scolaire.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M43	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
12	011-6241	220 000,00 €	200 571,78 €	15 000 €

La Commission Territoriale Sud et la Commission des Dynamiques territoires, consultés respectivement les 27 juin et 7 juillet dernier ont émis un avis favorable aux dispositions figurant dans le présent rapport

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental et sur proposition de son président :

- *approuve les termes du projet de convention relative à l'organisation d'une ligne de transport scolaire avec les Communes de Bolsenheim et Uttenheim,*
- *approuve les termes du projet de convention relative à l'organisation d'une ligne de transport scolaire avec les Communes de Dieffenbach-Au-Val et Neubois,*
- *autorise son président à signer ces deux conventions.*

Strasbourg, le 25/08/16

Le Président,



Frédéric BIERRY